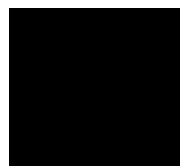


Paris : polémique après une vidéo obscène à l'église Saint-Paul

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église en France](#), [En Une](#)

Date : 18 février 2022



obscène où deux jeunes gens miment des scènes suggestives dans l'église Saint-Paul, tournée le 16 février dernier, a été vue près d'un million de fois sur TikTok et suscite une intense polémique. Le diocèse de Paris a réagi dans un communiqué. Cependant, bien que TikTok ait fini par bannir le compte et supprimer la vidéo, vue 6 millions de fois et qui a suscité près de 60.000 commentaires indignés, l'auteur a recréé plusieurs comptes pour la remettre en ligne - un huissier a constaté la matérialité des faits et le diocèse étudie un dépôt de plainte.

Voici la réaction du diocèse de Paris :

"Réaction du diocèse de Paris à la suite de la diffusion d'une vidéo tournée sans autorisation dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis (4e arrondissement)

Le diocèse de Paris regrette l'inutile vulgarité de la vidéo tournée dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis, lieu de prière et de paix, et diffusée sur le réseau social TikTok.

Le curé de la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis a pris contact avec l'auteur de la vidéo, tournée sans autorisation, le sommant de la retirer de son compte sous 24 heures.

En tout état de cause, le curé de la paroisse Saint-Paul-Saint-Louis explorera toutes les possibilités judiciaires permettant de faire cesser l'atteinte à ses droits que constituent la captation et la diffusion de cette vidéo sans autorisation expresse préalable.

Il est rappelé que le curé affectataire de chaque paroisse doit donner son autorisation expresse préalable à toute captation et diffusion photographiques ou audiovisuelles et peut refuser son autorisation pour des séances de photos ou tournages qu'il jugerait incompatibles avec l'affectation cultuelle (loi de 1905).

Le diocèse de Paris rappelle en effet que les églises sont des édifices affectés au culte catholique en permanence et en tous leurs éléments : aucune vidéo ou film ne peut y être tourné sans autorisation expresse du curé de la paroisse"

Le curé de la paroisse, a [réagi](#) sur Aleteia.

*"La question n'est pas ce que ce jeune homme fait mais où il le fait. **Beaucoup croient qu'un lieu de culte, parce qu'il est ouvert au public dans la journée, est un lieu public où l'on peut faire ce que l'on veut. Aucun lieu en France est un espace de totale liberté sans aucune retenue** : on ne peut pas se promener nu dans la rue par exemple, car ce serait une atteinte à la pudeur, on ne peut pas vendre ce que l'on veut où l'on veut car il y a des règles commerciales, dire ce que l'on veut sur qui on veut car la réputation doit être protégée et respectée. Toutes ces règles sont là pour permettre le respect des uns et des autres et la vie en communauté. **Les réactions des jeunes ne portaient pas sur le fait qu'il fût habillé en crop-top en train de twerker mais sur le lieu où il le faisait.***

***Il est regrettable que des gamins veuillent à ce point exister médiatiquement et faire le buzz à tout prix, mais il est heureux de voir l'immense majorité des réactions de cette même jeunesse, laquelle hypersensible à ce qu'on peut lui faire l'est tout autant de ce que l'on peut faire aux autres.** Cette histoire peut donner l'occasion de rappeler que dans un lieu de culte en France, de quelque religion qu'il soit, rien ne peut être organisé sans l'accord du responsable de ce lieu de culte".*